

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**CRÉATION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN G10
ADHÉSION
APPROBATION DES STATUTS
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE REIMS MÉTROPOLE**

Depuis plusieurs années les Maires et Président-e-s de Communautés d'Agglomération ou de Communes de Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Epernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons et Vitry-le-François ont uni leurs efforts pour développer ensemble la compétitivité, l'attractivité et le dynamisme de l'aire urbaine que constituent leurs territoires.

Tout d'abord au travers d'une Charte pour un rayonnement métropolitain en date du 20 novembre 2006 visant à mutualiser leurs expériences et à défendre leurs intérêts communs.
Puis par la création le 22 janvier 2010 d'une Association pour le développement de l'espace métropolitain G10, nouvelle forme de gouvernance de cet espace de projet.

Ces années de collaboration ont permis de mener des réflexions et des actions dans des domaines variés et de créer les fondements d'une coopération durable à l'échelle « d'un territoire vécu » constituant un véritable bassin de vie, une aire métropolitaine cohérente ainsi que le soulignaient début 2012 les conclusions d'une étude de l'INSEE.

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales a institué une nouvelle forme de coopération en offrant la possibilité de créer des pôles métropolitains entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en vue d'actions d'intérêt métropolitain.

Répondant aux conditions posées par la réglementation, 8 EPCI membres du G10, dont Reims Métropole, ont souhaité faire évoluer dès à présent leur dispositif de coopération en lui donnant la forme d'un pôle métropolitain.

Dans cette démarche de formalisation juridique de leurs coopérations, il ne s'agit pas de créer un échelon territorial supplémentaire dans le paysage institutionnel mais bien de structurer des coopérations entre des intercommunalités au service d'une stratégie partagée.

Il s'agit de constituer un espace de projets propice à l'élaboration et à l'expression d'une stratégie métropolitaine commune face à de multiples enjeux tels que la croissance, le regain de l'emploi, l'accueil de nouvelles populations ou le maintien sur place de notre jeunesse.

La délibération qui vous est proposée a donc pour objet :

- d'approuver la création du Pôle Métropolitain G10 et d'en approuver les statuts,
- de décider de l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Reims à celui-ci,
- et de désigner les 15 représentants titulaires de Reims Métropole ainsi que leurs 15 suppléants qui seront appelés à siéger au sein du Conseil Métropolitain,
- de renoncer au scrutin secret pour la désignation de ces représentants.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Titulaires :

- T1 Mme Adeline HAZAN
- T2 M. Alain LESCOUET
- T3 M. Gérard POIX
- T4 M. Jacques DOUADI
- T5 M. Jean-Pierre FORTUNE
- T6 M. Jean-Louis CAVENNE
- T7 M. Jean-MARX
- T8 M. Daniel BONNET
- T9 M. Jean-Pierre BELFIE
- T10 M. Patrick BEDEK
- T11 M. Pierre GEORGIN
- T12 M. Frédéric LEPAN
- T13 M. André SECONDE
- T14 M. Alain PICARD
- T15 M. Edouard KETTNER

Suppléants :

- S1 M. Serge PUGEAULT
- S2 Mme Valérie DELATTRE
- S3 Mme Nathalie MALMBERG
- S4 M. Thomas DUBOIS
- S5 M. Maurice BENOIST
- S6 M. Alain WANSCHOOR
- S7 Mme Virginie TAMBOUR
- S8 M. Stéphane JOLY
- S9 M. Henri ESPI
- S10 Mme Joëlle MACQUART
- S11 M. Cédric LATTUADA
- S12 Mme Jacqueline DAHLEM
- S13 M. Eric PERS REGOUBY
- S14 M. Christian LEFEVRE
- S15 Mme Evelyne BRUSCHI